



Schweizerische  
Gesellschaft für Geschichte  
Société suisse d'histoire  
Società svizzera di storia  
Societad svizra d'istorgia

## Convention pour une publication dans la série « Itinera. Supplément de la RSH »

entre la Société suisse d'histoire (SSH) en tant qu'éditrice de la série et **XX et XX** en tant que l'équipe d'édition du volume portant sur le thème « **XX** »

---

La publication portant le titre de travail « **XXX** » est enregistrée en principe, sur la base du concept remis à la SSH le **XX.XX.20XX**, dans la série « Itinera. Supplément de la RSH ». La rédaction prend sa décision à propos de l'acceptation définitive de la publication ainsi que de chacune des contributions après un processus d'expertise anonyme (*peer review*) faisant suite à la remise du manuscrit.

Du côté de la SSH est responsable pour le volume la rédactrice d'Itinera, la Prof. Amalia Ribi Forclaz ([amalia.ribi@graduateinstitute.ch](mailto:amalia.ribi@graduateinstitute.ch)). Elle est soutenue pour les aspects administratifs par le Secrétariat général de la SSH ([generalsekretariat@sqq-ssh.ch](mailto:generalsekretariat@sqq-ssh.ch)).

L'équipe d'édition est responsable du contenu du numéro. Elle informera la rédactrice d'Itinera de tous changements de contenu par rapport au concept. Elle assumera la relecture du contenu. Formellement, il faut respecter les règles typographiques de la RSH / Itinera. Une correction sera effectuée par la maison d'édition après le dépôt du manuscrit auprès d'elle.

Le volume d'Itinera est édité par Schwabe Verlag à Bâle. Communication interne : lors de la production de la publication, l'équipe d'édition informe la SSH de l'ensemble des étapes du processus de publication. Communication externe : la communication vers l'extérieur doit être arrangée avec le Secrétariat général de la SSH.

Le volume d'Itinera comprend au max. 190 pages (1 page = 2600 signes, espaces et notes de bas de page compris), dont 20 pages consacrées au contenu qui ne relève pas des contributions elles-mêmes (mentions légales, table des matières, résumés en anglais et liste des auteurs), ainsi que l'espace pour les images qui doit être inclus dans ce nombre. L'équipe d'édition du volume est responsable du fait que le manuscrit soumis ne dépasse pas ce cadre. Les frais supplémentaires par rapport au budget pour 190 pages sont à la charge de l'équipe d'édition du volume. Le nombre maximal de reproductions en noir et blanc se monte à 20. L'équipe d'édition est responsable de ne pas léser les droits d'un tiers avec l'utilisation d'images.

L'équipe d'édition déposera des requêtes pour un complément aux frais d'impression à une hauteur de **XX**- CHF. Sur demande, la SSH met à disposition une documentation pour le dépôt d'une requête, notamment un budget prévisionnel de la maison d'édition ou un courrier de confirmation et de soutien.

La publication du volume est prévue durant le cours de l'année **20XX**. Le manuscrit doit être remis pour le **XX.XX.20XX** auprès de la rédactrice d'Itinera avec une copie au Secrétariat général de la SSH. En cas de retard, l'équipe d'édition du volume en informera immédiatement la rédactrice d'Itinera. La rédaction d'Itinera se réserve le droit de changer la date de publication par raison de la planification générale de ses publications ou par raison de contrôle de qualité. La remise du manuscrit s'effectue par mail, envoyé à la rédactrice d'Itinera et avec une copie au Secrétariat général de la SSH. Veuillez rendre votre manuscrit en format Word et de manière



anonymisée, c'est-à-dire, sans le nom des auteurs et auteures et sans indication sur leur identité (p. ex. autocitations).

En plus du manuscrit, doivent être remis pour le délai du dépôt :

- une image pour la page de titre, sous forme numérisée
- une proposition pour le titre du numéro en allemand et en français\*
- un résumé du contenu du cahier en allemand et en français (max. 1600 signes allemand et français ensemble, espaces compris)\*
- les images d'illustration, sous forme numérisée
- les résumés des articles en anglais (500 à max. 1000 signes)\*
- les courtes biographies des auteures et auteurs (environ 500 signes par personne)

\* Adressez-vous à la SSH si vous avez besoin de soutien pour les traductions.

Après la remise et l'acceptation du manuscrit, un contrat sera conclu entre la SSH en tant qu'éditrice de la série, l'équipe d'édition du volume et la maison d'édition Schwabe à Bâle. Ce contrat règle les droits et les devoirs des trois parties. En particulier, avec ce contrat, les éditeurs et éditrices du volume concèdent sans restriction à la SSH comme editrice de la série et à la maison d'édition Schwabe les droits nécessaires pour la publication et la diffusion du numéro ; cette clause vaut également pour les rééditions, les nouvelles éditions et les versions électroniques.

Sur un contingent de 30 exemplaires, chaque auteur et auteure du volume Itinera ont droit à un exemplaire gratuit. Les exemplaires restants du contingent vont aux éditeurs et éditrices du volume, mais pas plus de cinq exemplaires chacun et chacune.

**XX** figure comme personne de contact pour le volume. Il signe cette convention également au nom de **XX**.

Pour la SSH :

Pour le volume d'Itinera

Lieu, date : .....

Lieu, date : .....

.....

.....

Amalia Ribí Forclaz

**XX**